

Commune de Saint-Julien-les-Rosiers

(numéro INSEE : 30274)



Hôtel de Ville - 376, Avenue des Mimosas
30340 Saint-Julien-les-Rosiers
Tél. 04.66.86.00.59

Plan Local d'Urbanisme

Modification n° 1

Pièce 3.1.1

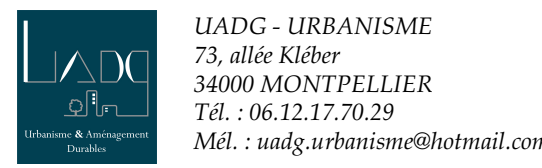
Règlement graphique

Planche 1 - Zonage de la commune

Échelle - 1:8 000

Date d'établissement : 08/04/2024

PLU approuvé par DCM le 20/02/2020
Modification n°1 prescrite par DCM le 07/07/2022
Modification n°1 approuvée par DCM le 04/04/2024



Nikolay SIRAKOV
Géomaticien - Cartographe
59, Grand Rue Jean Moulin
34000 MONTPELLIER
Tél. : 06.51.93.70.23
Mét. : nikosir@hotmail.fr

Destination des sols

- Limite et nom de zone**
- Zones urbaines (U)
 - Zone urbaine de centre ancien dense
 - Zone de mixité urbaine de densité moyenne
 - Zone urbaine à destination d'activités économiques
- Zones à urbaniser (AU)
 - Zone à urbaniser bloquée
- Zones agricoles (A)
 - Zone agricole
- Zones naturelles et forestières (N)
 - Zone naturelle et forestière
 - Zone naturelle protégée
 - Zone naturelle - jardin partagé
 - Zone naturelle polluée

Prescriptions

- Emplacement réservé
- Schéma Routier Départemental (SRD) : marges de recul des constructions à partir de l'axe de la voie
- Franc Bords (FB) : marges de recul des constructions à partir du haut des berges
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Espace boisé classé

Informations

- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (nuisances sonores)
- Périmètre légal de 50 mètres : obligation de débroussaillage autour des bâtiments (article L.131-10 du code forestier)

Références cadastrales

- Bâtiment en dur
- Bâtiment léger
- Limite et numéro de parcelle
- Limite de commune
- Cimetière

Tableau des zones

Zone	Désignation
Ua	Zone dense du centre ancien
Ub	Zone de mixité urbaine de moyenne densité
Uba	Zone de mixité urbaine de moyenne densité avec assainissement individuel
Ubb	Zone de mixité urbaine de faible densité
Ubh1	Zone de mixité urbaine de moyenne densité avec un minimum de 35% de logements sociaux (Carreynau)
Ubh2	Zone de mixité urbaine de moyenne densité avec un minimum de 30% de logements sociaux
Ubo	Zone de mixité urbaine de moyenne densité concerné par une OAP (Les Costes)
Ue	Zone à vocation d'activités artisanales et industrielles
Uec	Zone à vocation d'activités artisanales et industrielles destinée uniquement aux commerces, aires de stationnement et stations services (Le Sauze)
IAU	Zone à urbaniser à long terme après modification du PLU (Carrières)
IAU1	Zone à urbaniser à long terme après modification du PLU dédiée aux activités touristiques et de loisirs
A	Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique du sol ou du sous-sol
N	Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages
Nj	Zone naturelle dédiée aux jardins familiaux (Carrières)
Ns1	Zone naturelle protégée correspondant au périmètre de protection renforcée du captage de la Gaillarde
Nx	Zone naturelle polluée à fortes concentrations de plomb et autres métaux lourds

Liste des orientations d'aménagement et de programmation

Référence	Désignation
OAP1	OAP - secteur « Les Costes »
OAP2	OAP - secteur « Caussonille »
OAP3	OAP - secteur « Le Serre »
OAP4	OAP - secteur « Chemin des Fangueries »

Liste des emplacements réservés

Référence	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
ER1	Emplacement réservé (acheminement pluvial)	Commune	213
ER2	Emplacement réservé (acheminement pluvial)	Commune	118
ER3	Emplacement réservé (acheminement pluvial)	Commune	846
ER4	Voirie	Commune	84
ER5	Voirie	Commune	2111
ER6	Emplacement réservé (bassin de rétention)	Commune	12259
ER7	Emplacement réservé (acheminement pluvial)	Commune	121
ER8	Emplacement réservé (acheminement pluvial)	Commune	208
ER9	Emplacement réservé (bassin de rétention)	Commune	4843
ER10	Emplacement réservé (bassin de rétention)	Commune	7059
ER11	Emplacement réservé (acheminement pluvial)	Commune	15
ER12	Emplacement réservé (acheminement pluvial)	Commune	73
ER13	Emplacement réservé (bassin de rétention)	Commune	1979
ER14	Emplacement réservé (acheminement pluvial)	Commune	219
ER15	Emplacement réservé (acheminement pluvial)	Commune	161
ER16	Emplacement réservé (acheminement pluvial)	Commune	600

